



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL

Madame Marie-Odile CHOLLET
Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD

Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

OBJET : PETITE ENFANCE

Petite enfance – Point sur les recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour son accueil du jeune enfant – Exercices 2018 et suivants – Information du Conseil municipal

Le Président de la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté a transmis les observations définitives formulées par cette juridiction à la suite du contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Dijon pour son accueil du jeune enfant sur les exercices 2018 et suivants, par un courrier en date du 30 avril 2024,.

Le rapport d'observations définitives établi par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne-Franche-Comté ayant été présenté au conseil Municipal du 24 juin 2024 ; l'objet du présent rapport est de faire part au Conseil municipal des suites apportées aux observations formulées.

Pour la recommandation n°1 qui concerne l'adoption d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant, ou l'inclusion d'un volet programmatique dans la future convention globale territoriale (CTG), précisant les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées. Un travail dans le cadre de l'Observatoire de la Cohésion Sociale et porté par le cabinet Le Compas est engagé et sera poursuivi d'ici la fin de l'année 2025. Il a pour premier objectif la création d'un observatoire métropolitain de la petite enfance, socle de l'élaboration d'un schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre. .

Pour la recommandation n°2 relative au contrôle effectif des contrats de délégation de service public et des marchés d'achat de places passés avec les structures privées partenaires, afin de s'assurer du respect des engagements pris par les cocontractants de la ville en matière de qualité de l'accueil et de l'équilibre financier des contrats. Un agent a été désigné pour exercer les missions de suivi des relations avec les partenaires, en mars 2024. Des comités annuels de suivi technique et financier viennent compléter les comités de pilotage en charge du suivi de l'activité. Ils sont effectifs depuis le début de l'année 2025.

La recommandation n°3 consiste à mettre en place, au niveau de la direction de la petite enfance, des outils de pilotage assurant une traçabilité des actions de suivi et de contrôle de l'activité des EAJE.

Le logiciel de gestion historique (MAELIS) fera l'objet d'une mise à jour majeure en octobre 2025, permettant notamment d'avoir des fonctionnalités de gestion améliorées (absences, visualisation des présences... etc), plus simples d'utilisation et permettant d'avoir des indicateurs métiers plus précis. Cet outil, sera complété par un module logiciel supplémentaire permettant de gérer la planification des agents en tenant compte du taux d'encadrement.

Enfin, pour la recommandation n° 4 qui consiste à rendre publics les critères d'admission dans les établissements d'accueil du jeune enfant et leurs modalités de mise en œuvre, les critères sans les pondérations ont été affichés.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présente communication

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 7 PROCURATION(s)	

